

2. DÉCLARATION SUR L'ACQUISITION DE LIVRES

2.1 Fournisseurs et répartition des acquisitions

PARTIE 1- ACQUISITION DE LIVRES DANS LES LIBRAIRIES AGRÉÉES DE VOTRE RÉGION ADMINISTRATIVE

Nom des fournisseurs	Adresse des fournisseurs	Nombre	Montant
Alphabet (Librairie)	120, rue Saint-Germain Ouest, Rimouski, G5L 4B5	57	2 434,20 \$
Alire (Librairie)	825, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil J4K 2V1	517	17 471,72 \$
Alpha (Librairie)	168, rue de la Reine, Gaspé, G4X 1T4	193	7 017,45 \$
Archambault (Sherbrooke)	3270, boulevard de Portland, Sherbrooke, J1L 2A6	462	15 449,65 \$
Archambault (Montréal)	500, rue Ste-Catherine Est, Montréal, H2L 2C6	641	20 509,58 \$
Archambault (Laval)	1545, boul. Le Corbusier, Laval, H7S 2K6	1 047	29 159,39 \$
Archambault-Musique imprimée	500, rue Ste-Catherine Est, Montréal, H2L 2C6	167	5 206,78 \$
Asselin (Librairie)	5580, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal-Nord, H1G 2T2	888	20 780,80 \$
Babar Books (Livres)	46, rue Sainte-Anne, App. #6, Pointe-Claire, H9S 4P8	630	13 430,39 \$
Baie St-Paul (Librairie)	2, chemin de l'Équerre, Baie St-Paul, G3Z 2Y5	138	5 186,45 \$
Bertrand (Librairie)	430, rue Saint Pierre, Montréal, H2Y 2M5	1 093	29 760,91 \$
Bibliarie GGC Ltée	1567, rue King Ouest, Sherbrooke J1J 2C6	173	6 480,65 \$
Bonder Bookstore inc. (Librairie)	52, avenue Westminster Nord, Montréal-Ouest, H4X 1Z2	1 079	37 453,29 \$
Bouquinistes (Librairie Les)	392, rue Racine Est, Chicoutimi, G7H 1T3	207	6 452,76 \$
Boyer (les librairies)	10, rue Nicholson, Valleyfield, J6T 1J4	289	9 804,75 \$
Livres Lac Brome	45, chemin Lakeside, Knowlton, J0E 1V0	518	17 990,35 \$
Carcajou (Librairie)	401, boul. Labelle, Rosemère, J7A 3T2	1 134	37 231,51 \$
Carrefour (Librairie au)	1001, boul. Montarville, #9A, Boucherville, J4B 6P5	346	11 204,20 \$
Buropro Citation - Drummondville	1050, boul. René-Lévesque, Drummondville, J2C 5W4	716	22 962,35 \$
Charbourg (Librairie)	8500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg, G1G 5X1	206	6 376,65 \$
Chouinard (Librairie)	1100, boul. Guillaume-Couture, Complexe l'Austral, Suite 130, Lévis, G6W 5M6	229	7 976,10 \$
Buropro Citation - Beloeil	600, boul. Laurier, Beloeil, Mail Montenach Local M6, Beloeil, J3G 4J2	889	29 520,55 \$
Librairie Clio	245-N St Jean, Pointe-Claire, H9R 3J1	821	27 204,04 \$
Coop Ahuntsic (Librairie)	9155, rue St-Hubert, Montréal, H2M 1Y8	506	18 160,00 \$
Coop de solidarité L'Euguélonne	1426, rue Beaudry, Montréal, Québec, H2L 3E5	36	1 279,20 \$
Coop Droit (Librairie)	3101, chemin de la Tour, Pavillon Maximilien-Caron, local A-2404, Montréal, H3C 3J7	39	3 124,55 \$
Coop Collège Édouard-Montpetit	945, chemin Chambly, Longueuil, J4H 3M6	483	16 755,27 \$
Coopoly - École Polytechnique	2900, rue Édouard-Montpetit, local C-220, Montréal, H3T 1J4	464	19 259,03 \$
Coop Francois-Xavier Garneau	1660, boul. de l'Entente, Québec, G1S 4S3	233	6 835,30 \$
Coop de l'école des Hautes Études Commerciales	3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, local RC-111, Montréal, H3T 2A7	608	20 226,25 \$
Collège de Maisonneuve	3800, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1X 2A2	870	30 473,77 \$
Côte-Nord (Librairie)	770, rue Laure, Sept-Îles, G4R 1Y5	98	4 190,15 \$
Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais	333, boul. Cité des jeunes, Gatineau, J8Y 6M5	290	9 040,23 \$
Coopérative du Cégep de Sainte-Foy	2410, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, G1V 1T3	178	6 355,10 \$
Coopérative universitaire de Trois-Rivières	3351, boul. des Forges, Pavillon Albert-Tessier, local 1255, Trois-Rivières, G9A 5H7	227	7 705,71 \$
Coop UQAM (Librairie)	282, rue Ste-Catherine Est, Montréal, H2X 1L4	898	25 190,14 \$
Coop de l'Université Sherbrooke	2500, boul. de l'Université, B5-014, Sherbrooke, J1K 2R1	236	7 614,85 \$

2. DÉCLARATION SUR L'ACQUISITION DE LIVRES

2.1 Fournisseurs et répartition des acquisitions

PARTIE 1- ACQUISITION DE LIVRES DANS LES LIBRAIRIES AGRÉÉES DE VOTRE RÉGION ADMINISTRATIVE

Nom des fournisseurs	Adresse des fournisseurs	Nombre	Montant
L'Écume des jours	420, rue Villeray, Montréal, H2R 1H3	313	12 652,99 \$
L'Écuyer (Librairie) inc.	805, boul. Frontenac Est, Thetford Mines, G6G 6L5	244	9 006,55 \$
En marge (Librairie)	25, avenue Principale, Rouyn-Noranda, J9X 4N8	138	5 356,08 \$
Exèdre (Librairie L')	910, boul. du Saint-Maurice, Trois-Rivières, G9A 3P9	281	9 342,86 \$
Fureteur (Librairie Le)	25, rue Webster, Saint-Lambert, J4P 1W9	444	15 342,75 \$
Galerie du livre (La)	769, 3 ^e Avenue, Val d'Or, J9P 1S8	115	4 355,80 \$
Gourmande (Librairie)	7070, rue Henri-Julien, Marché Jean-Talon, # C-021, Montréal, H2S 2W1	152	4 411,20 \$
Harvey (Librairie)	1055, rue du Pont Sud, Alma, G8B 2V7	151	5 466,14 \$
H. Fournier (Librairie)	71, côte du Passage, Lévis, G6V 5S8	228	8 921,55 \$
Hibou-coup (L')	1552, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli, G5H 2V8	96	3 202,75 \$
Martin - Laval (Librairie)	351, boul. Samson, bureau 300, Laval, H7X 2Z7	348	12 108,00 \$
Intrigue (Librairie L')	415, avenue de l'Hôtel-Dieu, Saint-Hyacinthe, J2S 5J6	318	10 796,90 \$
J.A. Boucher (Librairie)	230, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, G5R 3A7	86	3 385,08 \$
Jake's Co-op	821, avenue Sainte-Croix, Montréal, Québec, H4L 3X9	734	23 417,57 \$
Larico (Librairie)	1255, boul. Périgny, Chambly, J3L 2Y7	351	11 539,05 \$
Librairie A à Z	79, Place Lasalle, Baie-Comeau, G4Z 1J8	108	3 575,40 \$
Liberté (Librairie la)	2360, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, G1V 4H2	207	6 643,80 \$
Librairie Centrale	1321, boul. Wallberg, Dolbeau-Mistassini, G8L 1H3	167	6 352,65 \$
Livres en tête (Librairie)	110, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Montmagny, G5V 1K3	313	8 727,45 \$
Librairie du Nord	51, 5 ^e avenue Est, La Sarre, J9Z 1L1	153	5 631,50 \$
Librairie Sainte-Thérèse	1, rue Turgeon, Sainte-Thérèse, J7E 3H2	527	18 091,54 \$
Lu-Lu (Librairie)	2655, chemin Gascon, Mascouche, J7L 3X9	674	15 010,19 \$
Maison de l'éducation (Librairie La)	10840, rue Millen, Montréal, H2C 0A5	737	24 044,31 \$
Maison anglaise (La)	2600, boul. Laurier, Place de la Cité, suite #164, Sainte-Foy, G1V 4T3	453	13 934,02 \$
James, Librairie Le (Université McGill)	3544, avenue du Parc, Montréal, H2X 2H7	591	22 735,46 \$
Médiaspaul (Librairie)	3965, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal, H1H 1L1	858	24 699,07 \$
Michel Fortin inc. (Librairie)	3714, rue St-Denis, Montréal, H2X 3L7	152	9 257,10 \$
Marie-Laura (Librairie)	2324, rue Saint-Dominique, Jonquière, G7X 6L8	178	6 695,23 \$
Moderne (Librairie)	1001, boul. du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, J3A 1K1	803	28 037,27 \$
Monet (Librairie)	2752, rue de Salaberry, Montréal, H3M 1L3	1 070	25 481,55 \$
Morency (Librairie)	550, boul. Wilfrid-Hamel, Québec, G1M 2S6	278	7 551,50 \$
Le Papetier Le Libraire	403, rue Notre-Dame, Repentigny, J6A 2T2	587	17 847,99 \$
Musée des beaux-arts de Montréal (Boutique-Librairie du La)	1390, rue Sherbrooke Ouest, Pavillon Jean-Noël Desmarais, Montréal, H3G 1J5	330	19 433,01 \$
Marcel Wilkie (Librairie)	89, rue George, Sorel-Tracy, J3P 1C2	311	9 388,10 \$

2. DÉCLARATION SUR L'ACQUISITION DE LIVRES

2.1 Fournisseurs et répartition des acquisitions

PARTIE 1- ACQUISITION DE LIVRES DANS LES LIBRAIRIES AGRÉÉES DE VOTRE RÉGION ADMINISTRATIVE

Nom des fournisseurs	Adresse des fournisseurs	Nombre	Montant
Option (Librairie I')	625, 1 ^{re} rue, Carrefour La Pocatière, # 700, La Pocatière, G0R 1Z0	127	4 718,52 \$
Papeterie des Hautes-Rivières	532, rue de la Madone, Mont-Laurier, J9L 1S5	534	18 205,99 \$
Pantoute (Librairie)	286, rue Saint-Joseph Est, Québec, G1K 3A9	174	5 913,69 \$
Paragraphe (Librairie)	2220, avenue McGill College, Montréal, H3A 3P9	954	31 765,90 \$
Paulines (Librairie)	2653, rue Masson, Montréal, H1Y 1W3	936	30 021,23 \$
Planète BD	4077, rue Saint-Denis, Montréal, Québec H2W 2M7	1 665	31 973,77 \$
Port de tête (Librairie Le)	262, avenue du Mont-Royal Est, Montréal, H2T 1P5	591	16 693,45 \$
Poirier (Librairie)	1374, boul. des Récollets, Trois-Rivières, G8Z 4L5	220	7 863,30 \$
Portage (Librairie du)	298, boul. Armand-Thériault, Rivière-du-Loup, G5R 4C2	126	4 816,56 \$
Quartier (Librairie du)	1120, avenue Cartier, Québec, G1R 2S5	182	6 291,55 \$
Raffin (Montréal)	6330, rue Saint-Hubert, Montréal, H2S 2M2	611	22 684,40 \$
Renaud-Bray (Sherbrooke)	3050, boul. Portland, Sherbrooke, J1L 1K1	267	9 786,25 \$
Renaud-Bray (Montréal)	6255, rue Saint-Hubert, 3e étage, Montréal, H2S 2L9	1 165	34 877,91 \$
Renaud-Bray (Laval)	3035, boul. Le Carrefour, local #T-006, Laval, H7T 1C8	359	10 829,70 \$
Martin (Librairie)	1075, boul. Firestone, Joliette, J6E 6X6	837	23 256,82 \$
Rose-Marie (Librairie)	487, avenue Buckingham, Gatineau, J8L 2G8	380	14 654,81 \$
Sélect (Librairie)	12140, 1 ^{re} Avenue, Saint-Georges, G5Y 2E1	290	10 513,10 \$
Soleil (Librairie du)	53, boul. Saint-Raymond, Gatineau, J8Y 1R8	308	10 460,75 \$
Square (Librairie du)	3453, rue Saint-Denis, Montréal, H2X 3L1	873	27 595,97 \$
Ulysse (Librairie)	4176, rue Saint-Denis, Montréal, H2W 2M5	660	19 360,74 \$
Vaugeois (Librairie)	1300, avenue Maguire, Sillery, G1T 1Z3	180	5 708,40 \$
Vénus (Librairie Boutique)	21, rue Saint-Pierre, Rimouski, G5L 1T2	82	3 618,90 \$
Verdun (Librairie de)	4750, rue Wellington, Verdun, H4G 1X3	1 163	24 831,18 \$
Zone Libre (Librairie)	262, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, H2X 1L4	1 089	30 508,63 \$
Zone (Coop) (Université Laval)	2305, rue de l'Université, Local 1100, Québec, G1V 0B4	257	8 709,09 \$
	Livres imprimés	44 132	1 391 377,09 \$

2. DÉCLARATION SUR L'ACQUISITION DE LIVRES

2.1 Fournisseurs et répartition des acquisitions

PARTIE 1- ACQUISITION DE LIVRES DANS LES LIBRAIRIES AGRÉÉES DE VOTRE RÉGION ADMINISTRATIVE

Nom des fournisseurs	Adresse des fournisseurs	Nombre	Montant
LIVRES NUMÉRIQUES			
Alphabet (Librairie)	120, rue Saint-Germain Ouest, Rimouski, G5L 4B5	45	2 523,01 \$
Alire (Librairie)	825, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil J4K 2V1	923	17 688,07 \$
Alpha (Librairie)	168, rue de la Reine, Gaspé, G4X 1T4	463	6 938,05 \$
Asselin (Librairie)	5580, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal-Nord, H1G 2T2	2 281	56 971,10 \$
Baie St-Paul (Librairie)	2, chemin de l'Équerre, Baie St-Paul, G3Z 2Y5	439	9 439,42 \$
Bertrand (Librairie)	430, Rue Saint Pierre, Montréal, H2Y 2M5	230	3 713,40 \$
Bouquinistes (Librairie Les)	392, rue Racine Est, Chicoutimi, G7H 1T3	254	5 022,00 \$
Carcajou (Librairie)	401, boul. Labelle, Rosemère, J7A 3T2	731	14 205,98 \$
Carrefour (Librairie au)	1001, boul. Montarville, # 9A, Boucherville, J4B 6P5	842	19 189,09 \$
Buropro Citation - Drummondville	1050, boul. René-Lévesque, Drummondville, J2C 5W4	649	13 532,97 \$
Chouinard (Librairie)	1100, boul. Guillaume-Couture, Complexe l'Austral, Suite 130, Lévis, G6W 5M6	218	4 642,53 \$
Buropro Citation - Beloeil	600, boul. Laurier, Beloeil, Mail Montenach Local M6, Beloeil, J3G 4J2	845	19 136,28 \$
Côte-Nord (Librairie)	770, rue Laure, Sept-Îles, G4R 1Y5	106	2 666,14 \$
L'Écuyer (Librairie) inc.	805, boul. Frontenac Est, Thetford Mines, G6G 6L5	142	4 956,43 \$
En marge (Librairie)	25, avenue Principale, Rouyn-Noranda, J9X 4N8	113	2 659,34 \$
Exèdre (L')	910, boul. du Saint-Maurice, Trois-Rivières, G9A 3P9	436	9 103,84 \$
Fureteur (Librairie Le)	25, rue Webster, Saint-Lambert, J4P 1W9	835	18 376,96 \$
Galerie du livre (La)	769, 3 ^e Avenue, Val d'Or, J9P 1S8	143	3 152,51 \$
Harvey (Librairie)	1055, rue du Pont Sud, Alma, G8B 2V7	125	4 687,48 \$
H. Fournier (Librairie)	71, côte du Passage, Lévis, G6V 5S8	238	4 776,86 \$
Hibou-coup (L')	1552, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli, G5H 2V8	107	2 061,10 \$
Martin - Laval (Librairie)	351, boul. Samson, bureau 300, Laval, H7X 2Z7	1 666	32 843,31 \$
J.A. Boucher (Librairie)	230, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, G5R 3A7	121	2 248,67 \$
Larico (Librairie)	1255, boul. Périgny, Chambly, J3L 2Y7	847	18 727,68 \$
Librairie A à Z	79, Place Lasalle, Baie-Comeau, G4Z 1J8	150	3 645,08 \$
Liberté (Librairie La)	2360, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, G1V 4H2	461	10 242,22 \$
Librairie Centrale	1321, boul. Wallberg, Dolbeau-Mistassini, G8L 1H3	179	5 511,90 \$
Livres en tête (Librairie)	110, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Montmagny, G5V 1K3	223	6 060,09 \$
Librairie du Nord	51, 5 ^e avenue Est, La Sarre, J9Z 1L1	154	3 292,83 \$
Librairie Sainte-Thérèse	1, rue Turgeon, Sainte-Thérèse, J7E 3H2	1 135	23 151,25 \$
Lu-Lu (Librairie)	2655, chemin Gascon, Mascouche, J7L 3X9	531	12 402,27 \$
Médiaspaul (Librairie)	3965, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal, H1H 1L1	2 543	57 115,05 \$
Marie-Laura (Librairie)	2324, rue Saint-Dominique, Jonquière, G7X 6L8	240	4 503,31 \$
Moderne (Librairie)	1001, boul. du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, J3A 1K1	827	16 821,12 \$
Monet (Librairie)	2752, rue de Salaberry, Montréal, H3M 1L3	2 618	60 740,07 \$
Morency (Librairie)	550, boul. Wilfrid-Hamel, Québec, G1M 2S6	352	10 400,85 \$
Le Papetier Le Libraire	403, rue Notre-Dame, Repentigny, J6A 2T2	593	11 804,96 \$
Option (Librairie l')	625, 1 ^{er} rue, Carrefour La Pocatière, # 700, La Pocatière, G0R 1Z0	66	1 731,78 \$
Papeterie des Hautes-Rivières	532, rue de la Madone, Mont-Laurier, J9L 1S5	717	13 954,73 \$
Pantoute (Librairie)	286, rue Saint-Joseph Est, Québec, G1K 3A9	512	10 661,09 \$
Paulines (Librairie)	2653, rue Masson, Montréal, H1Y 1W3	2 253	52 447,22 \$

Planète BD	4077, rue Saint-Denis, Montréal, Québec H2W 2M7	1 598	29 114,52 \$
Poirier (Librairie)	1374, boul. des Récollets, Trois-Rivières, G8Z 4L5	421	8 844,14 \$
Portage (Librairie du)	298, boul. Armand-Thériault, Rivière-du-Loup, G5R 4C2	90	2 294,34 \$
Martin (Librairie)	1075, boul. Firestone, Joliette, J6E 6X6	357	10 435,75 \$
Rose-Marie (Librairie)	487, avenue Buckingham, Gatineau, J8L 2G8	1 170	25 419,17 \$
Sélect (Librairie)	12140, 1 ^{re} Avenue, Saint-Georges, G5Y 2E1	417	9 850,78 \$
Square (Librairie du)	3453, rue Saint-Denis, Montréal, H2X 3L1	2 895	67 680,17 \$
Ulysse (Librairie)	4176, rue Saint-Denis, Montréal, H2W 2M5	689	12 987,19 \$
Vaugeois (Librairie)	1300, avenue Maguire, Sillery, G1T 1Z3	483	11 111,47 \$
Vénus (Librairie Boutique)	21, rue Saint-Pierre, Rimouski, G5L 1T2	94	2 434,31 \$
Verdun (Librairie de)	4750, rue Wellington, Verdun, H4G 1X3	2 747	60 738,04 \$
Zone Libre (Librairie)	262, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, H2X 1L4	2 379	58 434,02 \$
	Livres numériques	39 693	883 091,94 \$



Sous-total de la PARTIE 1 - Livres papier	44 132	1 391 377,09 \$
Sous-total de la PARTIE 2 - Livres numériques	39 693	883 091,94 \$
Total pour l'acquisition de livres DANS les librairies agréées de votre région administrative	83 825	2 274 469,03 \$

3. COMMENTAIRES

À la suite d'une conversation téléphonique avec Isabelle Charuest le 27 mai 2009, Madame Guylaine Lévesque a confirmé qu'il n'était pas nécessaire pour BAnQ de fournir la liste de tous ses autres fournisseurs de livres (à part les librairies agréées).

Compte tenu de l'ampleur de la liste des librairies agréées que BAnQ doit reporter dans son *Rapport annuel sur l'acquisition de livres pour les acheteurs institutionnels*, et du fait que le format du rapport ne permet pas d'ajouter les annexes supplémentaires, nous avons préféré présenter toutes les informations dans ce document signé.

4. RESPONSABLE DE L'ACQUISITION DE LIVRES

Proposé par Mélanie Dumas Directrice de la Collection universelle	
	Date
	15 juillet 2021
Martin Dubois Directeur général de la Grande Bibliothèque	
	Date
	15 juillet 2021



Montréal, 14 juin 2021

Ministère de la Culture et des Communications du Québec
Direction des politiques gouvernementales et du suivi législatif
225, Grande Allée Est, bloc C, 2e étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Objet : Rapport annuel sur l'acquisition de livres pour les acheteurs institutionnels

Madame,
Monsieur,

Nous vous soumettons le Rapport annuel sur l'acquisition de livres pour les acheteurs institutionnels de notre institution pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2020.

À sa lecture, vous remarquerez que nous avons dû ajuster le formulaire pour tenir compte du nombre de librairies agréées fournisseurs de BAnQ. Prenez note qu'à partir de la page 5, il s'agit de dépenses faites pour l'acquisition de livres numériques dans les librairies agréées.

Espérant le tout conforme à vos attentes. Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de notre entière collaboration.

La directrice de la Collection universelle,

Mélanie Dumas

melanie.dumas@banq.qc.ca

MD/sa


p. j. (1)

Enveloppes des librairies agréées : Livres Année financière 2020-2021

Enveloppe totale pour le livre imprimé	1 500 000 \$		Date de création: 2020-04-27
Enveloppe pour commandes hors librairies agréées	150 000 \$	10%	Dernière mise à jour: 2020-05-11
Enveloppe pour commandes sans distribution canadienne	75 000 \$	5%	

Total des enveloppes pour commandes en librairies agréées	1 275 000 \$		Population 2017 visée (région 06 et 10 exceptées) 6 315 478
			Montant à répartir à Montréal 637 500 \$
			Montant à répartir dans les autres régions 637 500 \$

Région	Nom	Population 2017	%	Montant à répartir	Nbre lib gén fr	Nbre lib gén an	Nbre lib spéc	Enveloppe lib gén fr	Enveloppe lib gén an	Enveloppe lib spéc
01	Bas Saint-Laurent	199 534	3.2%	20 141 \$	6	0	0	20 141 \$	- \$	- \$
02	Saguenay - Lac-Saint-Jean	276 509	4.4%	27 912 \$	4	0	0	27 912 \$	- \$	- \$
03	Québec	742 452	11.8%	74 945 \$	10	1	0	65 859 \$	9 086 \$	- \$
04	Mauricie	269 289	4.3%	27 183 \$	3	0	0	27 183 \$	- \$	- \$
05	Estrie	327 089	5.2%	33 017 \$	3.5	5.0	0	25 680 \$	7 337 \$	- \$
06	Montréal			637 500 \$	16.5	6.5	10	350 011 \$	148 489 \$	139 000 \$
07	Outaouais	392 785	6.2%	39 649 \$	4	0	0	39 649 \$	- \$	- \$
08	Abitibi - Témiscamingue	147 909	2.3%	14 930 \$	3	0	0	14 930 \$	- \$	- \$
09	Côte-Nord	91 546	1.4%	9 241 \$	2	0	0	9 241 \$	- \$	- \$
10	Nord du Québec (aucune librairie inscrite)			- \$	0	0	0	- \$	- \$	- \$
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	91 442	1.4%	9 230 \$	1	0	0	9 230 \$	- \$	- \$
12	Chaudière - Appalaches	426 791	6.8%	43 081 \$	5	0	0	43 081 \$	- \$	- \$
13	Laval	437 413	6.9%	44 154 \$	2.5	0.5	0	31 538 \$	12 615 \$	- \$
14	Lanaudière	507 154	8.0%	51 193 \$	3	0	0	51 193 \$	- \$	- \$
15	Laurentides	609 421	9.6%	61 516 \$	2.5	0.5	0	43 940 \$	17 576 \$	- \$
16	Montérégie	1 550 534	24.6%	156 515 \$	9	2	0	117 386 \$	39 129 \$	- \$
17	Centre du Québec	245 610	3.9%	24 792 \$	1	0	0	24 792 \$	- \$	- \$
		6 315 478	Sous-total Montréal	637 500 \$	76.0	15.5	10	901 767 \$	234 233 \$	139 000 \$
			Sous-total autres régions	637 500 \$						
TOTAL				1 275 000 \$						

 Approuvé par Martin Dubois, Directeur général de la Grande bibliothèque	12 mai 2020 Date
Proposé par Mélanie Dumas, Directrice de la Collection universelle	12 mai 2020 Date

RÈGLES DE RÉPARTITION

- 1 La répartition des enveloppes d'acquisition de livres auprès des fournisseurs se fait selon les règles établies dans la *Procédure de répartition des achats de livres auprès des librairies agréées de toutes les régions du Québec* de BAnQ.**
- 2 L'acquisition de livres hors librairies agréées représente 10% de l'enveloppe globale réservée au livre imprimé.**
- 3 Le montant distribué aux librairies agréées est réparti ainsi : 50% vont aux librairies de la région de Montréal, et 50% vont aux librairies des autres régions (en incluant les librairies anglaises et spécialisées).**
- 4 La répartition de l'enveloppe dans les autres régions que la région 06 (Montréal) se fait au prorata de la population d'une région, puis tient compte du nombre de librairies inscrites pour la région.**
- 5 Lorsqu'une librairie a les agréments pour le livre en français et en anglais, elle reçoit une fois et demi l'enveloppe distribuée à chacune des librairies généralistes de sa région.**

RÉPARTITION

Bas Saint-Laurent Région 01	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Alphabet	F	3 357 \$			
J. A. Boucher	F	3 357 \$			
L'Hibou-coup	F	3 357 \$			
Option	F	3 357 \$			
Portage	F	3 357 \$			
Vénus	F	3 357 \$			
Total Région 01 - Bas-Saint-Laurent		20 141 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes	<u>20 141 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>- \$</u>
Grand total Région 01 - Bas Saint-Laurent	<u>20 141 \$</u>

Saguenay - Lac-Saint-Jean Région 02	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Bouquinistes	F	6 978 \$			
Harvey	F	6 978 \$			
Marie-Laura	F	6 978 \$			
Librairie Centrale	F	6 978 \$			
Total Région 02 - Saguenay - Lac-Saint-Jean		27 912 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes	<u>27 912 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>- \$</u>
Grand total Région 02 - Saguenay Lac Saint Jean	<u>27 912 \$</u>

RÉPARTITION

Québec Région 03	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Baie St-Paul	F	6 586 \$			
Charbourg	F	6 586 \$			
Coop CEGEP Sainte-Foy (**)	F	6 586 \$			
Coop F. X. Garneau	F	6 586 \$			
Du Quartier	F	6 586 \$			
La Liberté	F	6 586 \$			
Maison anglaise	A			9 086 \$	
Morency	F	6 586 \$			
Pantoute	F	6 586 \$			
Vaugeois	F	6 586 \$			
Zone Université Laval	F	6 586 \$			
Total Région 03 - Québec		65 859 \$		9 086 \$	- \$

Sous total librairies généralistes 74 945 \$

Sous total librairies spécialisées - \$

Grand total Région 03 - Québec 74 945 \$

Mauricie Région 04	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Coop universitaire Trois-Rivières	F	9 061 \$			
L'Exèdre	F	9 061 \$			
Poirier	F	9 061 \$			
Total Région 04 - Mauricie		27 183 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes 27 183 \$

Sous total librairies spécialisées - \$

Grand total Région 04 - Mauricie-Bois-Francs 27 183 \$

RÉPARTITION

Estrie Région 05	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Archambault Sherbrooke	FA	3 669 \$		7 337 \$	
Biblaire	F	7 337 \$			
Coop Université de Sherbrooke	F	7 337 \$			
Renaud-Bray Sherbrooke	F	7 337 \$			
Total Région 05 - Estrie		25 680 \$		7 337 \$	- \$

Sous total librairies généralistes 33 017 \$

Sous total librairies spécialisées - \$

Grand total Région 05 - Estrie 33 017 \$

Montréal Région 06	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Archambault	F		10 606 \$	21 213 \$	
Asselin	F		21 213 \$		
Babar	SFA				16 000 \$
Bertrand	A			21 213 \$	
Bonder	A			21 213 \$	
Clio	A			21 213 \$	
Coop Ahuntsic	F		21 213 \$		
Coop de l'école des HÉC	F		21 213 \$		
Coop Droit	SF				5 000 \$
Coop du Collège de Maisonneuve	F		21 213 \$		
Coop étudiante de l'école polytechnique	SFA				15 000 \$
COOP UQAM	F		21 213 \$		
du Square	F		21 213 \$		
Écume des jours (L')	F		21 213 \$		
Gourmande	SF				5 000 \$
Jake's Co-op	A			21 213 \$	
L'Euguélonne	SF				3 000 \$
Maison de l'Éducation	F		21 213 \$		
McGill university bookshop	A			21 213 \$	
Médiaspaul	F		21 213 \$		
Michel Fortin	SFA				10 000 \$
Monet	F		21 213 \$		
Musée des Beaux-Arts	SFA				25 000 \$
Paragraphe	A			21 213 \$	
Paulines	F		21 213 \$		

RÉPARTITION

Planète BD	S				30 000 \$
Port de tête	F		21 213 \$		
Raffin	F		21 213 \$		
Renaud-Bray	F		21 213 \$		
Ulysse	SFA				30 000 \$
Verdun	F		21 213 \$		
Zone libre	F		21 213 \$		
Total Région 06 - Montréal			350 011 \$	148 489 \$	139 000 \$

Sous total librairies généralistes	<u>498 500 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>139 000 \$</u>
Grand total Région 06 - Montréal	<u>637 500 \$</u>

RÉPARTITION

Outaouais Région 07	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais	F	13 216 \$			
Rose-Marie	F	13 216 \$			
Soleil	F	13 216 \$			
Total Région 07 - Outaouais		39 649 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes 39 649 \$
 Sous total librairies spécialisées - \$
Grand total Région 07 - Outaouais 39 649 \$

Abitibi - Témiscamingue Région 08	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
du Nord	F	4 977 \$			
Galerie du livre	F	4 977 \$			
En marge	F	4 977 \$			
Total Région 08 - Abitibi - Témiscamingue		14 930 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes 14 930 \$
 Sous total librairies spécialisées - \$
Grand total Région 08 - Abitibi-Témiscamingue 14 930 \$

Côte-Nord Région 09	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
A à Z	F	4 620 \$			
Côte-Nord	F	4 620 \$			
Total Région 09 - Côte-Nord		9 241 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes 9 241 \$
 Sous total librairies spécialisées - \$
Grand total Région 09 - Côte-Nord 9 241 \$

RÉPARTITION

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Région 11	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Alpha	F	9 230 \$			
Total Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		9 230 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes 9 230 \$

Sous total librairies spécialisées - \$

Grand total Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 9 230 \$

Chaudière - Appalaches Région 12	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Chouinard	F	8 616 \$			
H. Fournier	F	8 616 \$			
L'Écuyer	F	8 616 \$			
Livres en tête	F	8 616 \$			
Sélect	F	8 616 \$			
Total Région 12 - Chaudière-Appalaches		43 081 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes 43 081 \$

Sous total librairies spécialisées - \$

Grand total Région 12 - Chaudière-Appalaches 43 081 \$

Laval Région 13	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Archambault Laval	FA	6 308 \$		12 615 \$	
Martin Laval	F	12 615 \$			
Renaud-Bray Laval	F	12 615 \$			
Total Région 13 - Laval		31 538 \$		12 615 \$	- \$

Sous total librairies généralistes 44 154 \$

Sous total librairies spécialisées - \$

Grand total Région 13 - Laval 44 154 \$

RÉPARTITION

Lanaudière Région 14	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Lu-lu	F	17 064 \$			
Martin	F	17 064 \$			
Le Papetier	F	17 064 \$			
Total Région 14 - Lanaudière		51 193 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes 51 193 \$
 Sous total librairies spécialisées - \$
Grand total Région 14 - Lanaudière 51 193 \$

Laurentides Région 15	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Carcajou	F	8 788 \$		17 576 \$	
Papeterie Hautes-Rivières	F	17 576 \$			
Sainte-Thérèse	F	17 576 \$			
Total Région 15 - Laurentides		43 940 \$		17 576 \$	- \$

Sous total librairies généralistes 61 516 \$
 Sous total librairies spécialisées - \$
Grand total Région 15 - Laurentides 61 516 \$

Montérégie Région 16	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Alire	F	13 043 \$			
Boyer	F	13 043 \$			
Brome lake books	A			13 043 \$	
Citation	F	6 521 \$		13 043 \$	
Coop Édouard-Montpetit	F	13 043 \$			
Foire du livre	F	13 043 \$			
Fureteur	F	13 043 \$			
Larico	F	13 043 \$			
L'Intrigue	F	13 043 \$			
Librairie moderne	FA	6 521 \$		13 043 \$	
Marcel Wilkie	F	13 043 \$			
Total Région 16 - Montérégie		117 386 \$		39 129 \$	- \$

Sous total librairies généralistes 156 515 \$
 Sous total librairies spécialisées - \$
Grand total Région 16 - Montérégie 156 515 \$

RÉPARTITION

Centre du Québec Région 17	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Buro Pro Citation Drummondville	F	24 792 \$			
Total Région 17 - Centre du Québec		24 792 \$		-	-

Sous total librairies généralistes	<u>24 792 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>- \$</u>
Grand total Région 17 - Centre du Québec	<u>24 792 \$</u>

Enveloppes des librairies agréées pour le livre numérique

Année financière 2020-2021

Enveloppe totale pour le livre numérique **800 000 \$**

Date de création: 2020-04-27
Dernière mise à jour: 2020-05-11

Population 2017 visée (régions 05, 06 et 10 exceptées) **5 988 389**

Total des enveloppes pour commandes en librairies agréées **800 000 \$**

Montant à répartir à Montréal **400 000 \$**

Montant à répartir dans les autres régions **400 000 \$**

Région	Nom	Population 2017	%	Montant à répartir	Nbre lib gén fr	Nbre lib gén an	Nbre lib spéc	Enveloppe lib gén fr	Enveloppe lib gén an	Enveloppe lib spéc
01	Bas Saint-Laurent	199 534	3.3%	13 328 \$	6	0	0	13 328 \$	- \$	- \$
02	Saguenay - Lac-Saint-Jean	276 509	4.6%	18 470 \$	4	0	0	18 470 \$	- \$	- \$
03	Québec	742 452	12.4%	49 593 \$	5	0	0	49 593 \$	- \$	- \$
04	Mauricie	269 289	4.5%	17 987 \$	2	0	0	17 987 \$	- \$	- \$
05	Etrie (aucune librairie inscrite)	-	-	- \$	0	0	0	-	-	-
06	Montréal	-	-	400 000 \$	7	1	2	359 000 \$	6 000 \$	35 000 \$
07	Outaouais	392 785	6.6%	26 236 \$	1	0	0	26 236 \$	- \$	- \$
08	Abitibi - Témiscamingue	147 909	2.5%	9 880 \$	3	0	0	9 880 \$	- \$	- \$
09	Côte-Nord	91 546	1.5%	6 115 \$	2	0	0	6 115 \$	- \$	- \$
10	Nord du Québec (aucune librairie inscrite)	-	-	- \$	0	0	0	-	-	-
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	91 442	1.5%	6 108 \$	1	0	0	6 108 \$	- \$	- \$
12	Chaudière - Appalaches	426 791	7.1%	28 508 \$	5	0	0	28 508 \$	- \$	- \$
13	Laval	437 413	7.3%	29 217 \$	1	0	0	29 217 \$	- \$	- \$
14	Lanaudière	507 154	8.5%	33 876 \$	3	0	0	33 876 \$	- \$	- \$
15	Laurentides	609 421	10.2%	40 707 \$	3	0	0	40 707 \$	- \$	- \$
16	Montérégie	1 550 534	25.9%	103 569 \$	5	0	0	103 569 \$	- \$	- \$
17	Centre du Québec	245 610	4.1%	16 406 \$	1	0	0	16 406 \$	- \$	- \$
		5 988 389		Sous-total Montréal	49	1	2	759 000 \$	6 000 \$	35 000 \$
				Sous-total autres régions						
				400 000 \$						
TOTAL				800 000 \$						

Martin Dubois

Approuvé par Martin Dubois, Directeur général de la Grande bibliothèque

12 mai 2020

Date

Mélanie Dumas

Proposé par Mélanie Dumas, Directrice de la Collection universelle

12 mai 2020

Date

RÈGLES DE RÉPARTITION

- 1** La répartition des enveloppes d'acquisition de livres numériques auprès des fournisseurs se fait selon les règles établies dans la *Procédure de répartition des achats de livres auprès des librairies agréées de toutes les régions du Québec* de BAnQ.
- 2** La répartition des enveloppes d'acquisition de livres numériques contient les achats effectués sur les plateformes *diffusées sur PRETNUMERIQUE.CA*. Les achats effectués sur les autres plateformes, notamment *Overdrive, Recorded Books, Gale, CAIRN et Numérique premium* ne sont pas comptabilisés dans cet exercice.
- 3** Le montant distribué aux librairies agréées est réparti ainsi : 50% vont aux librairies de la région de Montréal, et 50% vont aux librairies des autres régions (en incluant les librairies anglaises et spécialisées).
- 4** La répartition de l'enveloppe dans les autres régions que la région 06 (Montréal) se fait au prorata de la population d'une région, puis tient compte du nombre de librairies inscrites pour la région.

RÉPARTITION

Bas Saint-Laurent Région 01	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Alphabet	F	2 221 \$			
J. A. Boucher	F	2 221 \$			
L'Hibou-coup	F	2 221 \$			
Option	F	2 221 \$			
Portage	F	2 221 \$			
Vénus	F	2 221 \$			
Total Région 01 - Bas-Saint-Laurent		13 328 \$		-	-

Sous total librairies généralistes	<u>13 328 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>- \$</u>
Grand total Région 01 - Bas Saint-Laurent	<u>13 328 \$</u>

Saguenay - Lac-Saint-Jean Région 02	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Bouquinistes	F	4 617 \$			
Harvey	F	4 617 \$			
Marie-Laura	F	4 617 \$			
Librairie Centrale	F	4 617 \$			
Total Région 02 - Saguenay - Lac-Saint-Jean		18 470 \$		-	-

Sous total librairies généralistes	<u>18 470 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>- \$</u>
Grand total Région 02 - Saguenay Lac Saint Jean	<u>18 470 \$</u>

RÉPARTITION

Québec Région 03	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Baie St-Paul	F	9 919 \$			
La Liberté	F	9 919 \$			
Morency	F	9 919 \$			
Pantoute	F	9 919 \$			
Vaugeois	F	9 919 \$			
Total Région 03 - Québec		49 593 \$		-	-

Sous total librairies généralistes	<u>49 593 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>- \$</u>
Grand total Région 03 - Québec	<u>49 593 \$</u>

Mauricie Région 04	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
L'Exèdre	F	8 994 \$			
Poirier	F	8 994 \$			
Total Région 04 - Mauricie		17 987 \$		-	-

Sous total librairies généralistes	<u>17 987 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>- \$</u>
Grand total Région 04 - Mauricie-Bois-Francs	<u>17 987 \$</u>

RÉPARTITION

Montréal Région 06	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Asselin	F		51 286 \$		
Bertrand	A			6 000 \$	
du Square	F		51 286 \$		
Médiaspaul	F		51 286 \$		
Monet	F		51 286 \$		
Paulines	F		51 286 \$		
Planète BD	SF				25 000 \$
Ulysse	SF				10 000 \$
Verdun	F		51 286 \$		
Zone libre	F		51 286 \$		
Total Région 06 - Montréal			359 000 \$	6 000 \$	35 000 \$

Sous total librairies généralistes	<u>365 000 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>35 000 \$</u>
Grand total Région 06 - Montréal	<u>400 000 \$</u>

Outaouais Région 07	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Rose-Marie	F	26 236 \$			
Total Région 07 - Outaouais		26 236 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes	<u>26 236 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>- \$</u>
Grand total Région 07 - Outaouais	<u>26 236 \$</u>

RÉPARTITION

Abitibi - Témiscamingue Région 08	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
du Nord	F	3 293 \$			
Galerie du livre	F	3 293 \$			
En marge	F	3 293 \$			
Total Région 08 - Abitibi - Témiscamingue		9 880 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes 9 880 \$

Sous total librairies spécialisées - \$

Grand total Région 08 - Abitibi-Témiscamingue 9 880 \$

Côte-Nord Région 09	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
A à Z	F	3 057 \$			
Côte-Nord	F	3 057 \$			
Total Région 09 - Côte-Nord		6 115 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes 6 115 \$

Sous total librairies spécialisées - \$

Grand total Région 09 - Côte-Nord 6 115 \$

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Région 11	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Alpha	F	6 108 \$			
Total Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		6 108 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes 6 108 \$

Sous total librairies spécialisées - \$

Grand total Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 6 108 \$

RÉPARTITION

Chaudière - Appalaches Région 12	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Chouinard	F	5 702 \$			
H. Fournier	F	5 702 \$			
L'Écuyer	F	5 702 \$			
Livres en tête	F	5 702 \$			
Sélect	F	5 702 \$			
Total Région 12 - Chaudière-Appalaches		28 508 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes	<u>28 508 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>- \$</u>
Grand total Région 12 - Chaudière-Appalaches	<u>28 508 \$</u>

Laval Région 13	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Martin Laval	F	29 217 \$			
Total Région 13 - Laval		29 217 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes	<u>29 217 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>- \$</u>
Grand total Région 13 - Laval	<u>29 217 \$</u>

Lanaudière Région 14	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Lu-lu	F	11 292 \$			
Martin Express	F	11 292 \$			
Le Papetier	F	11 292 \$			
Total Région 14 - Lanaudière		33 876 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes	<u>33 876 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>- \$</u>
Grand total Région 14 - Lanaudière	<u>33 876 \$</u>

RÉPARTITION

Laurentides Région 15	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Carcajou (Rosemère)	F	13 569 \$			
Papeterie Hautes-Rivières	F	13 569 \$			
Sainte-Thérèse	F	13 569 \$			
Total Région 15 - Laurentides		40 707 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes	<u>40 707 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>- \$</u>
Grand total Région 15 - Laurentides	<u>40 707 \$</u>

Montérégie Région 16	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Alire	F	17 262 \$			
Au Carrefour (anciennement Foire du livre)	F	17 262 \$			
Citation (Beloeil)	F	17 262 \$			
Fureteur	F	17 262 \$			
Larico	F	17 262 \$			
Librairie moderne	F	17 262 \$			
Total Région 16 - Montérégie		103 569 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes	<u>103 569 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>- \$</u>
Grand total Région 16 - Montérégie	<u>103 569 \$</u>

Centre du Québec Région 17	Agrément	Lib gén fr régions	Lib gén fr Montréal	Lib gén ang	Lib spéc
Buro Pro Citation Drummondville	F	16 406 \$			
Total Région 17 - Centre du Québec		16 406 \$		- \$	- \$

Sous total librairies généralistes	<u>16 406 \$</u>
Sous total librairies spécialisées	<u>- \$</u>
Grand total Région 17 - Centre du Québec	<u>16 406 \$</u>

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

RÈGLEMENT D'ACQUISITION DE LA COLLECTION UNIVERSELLE (R-3)

Adopté par le conseil d'administration le 24 octobre 2019

RÈGLEMENT D'ACQUISITION DE LA COLLECTION UNIVERSELLE

Adoption :	
Conseil d'administration	24 octobre 2019

Historique :	
Le Règlement d'acquisition de la Collection universelle remplace la Politique d'acquisition des ressources documentaires de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collection de prêt et de référence – mission de diffusion (2006)	

Table des matières

Préambule	4
1. Définitions	4
2. Objectifs.....	5
3. Champ d'application.....	5
4. Cadre juridique	5
5. Principes directeurs	6
5.1 Acquisition de livres imprimés, de brochures et d'imprimés musicaux.....	6
5.2 Acquisition de ressources documentaires autres que des Livres, y compris les ressources numériques.....	6
5.3 Efficacité	6
5.4 Responsabilité du personnel	6
5.5 Gestion des budgets et relations avec les fournisseurs	6
5.6 Activités d'acquisition confiées à un tiers	6
6. Processus d'acquisition des Ressources documentaires	7
6.1 Sélection des ressources documentaires	7
6.2 Modes d'approvisionnement	8
6.3 Règles particulières applicables à l'acquisition de Livres	8
7. Rôles et responsabilités	10
7.1 Directeur général de la Grande Bibliothèque.....	10
7.2 Directeur de la Collection universelle	10
7.3 Autres directeurs assumant des responsabilités en lien avec les services aux usagers	11
7.4 Chef du Service des acquisitions et du traitement documentaire.....	11
7.5 Chefs de service des services aux usagers.....	11
7.6 Bibliothécaires de la Direction de la Collection universelle	11
7.7 Bibliothécaires des services aux usagers.....	11
8. Responsable du règlement	11
9. Entrée en vigueur et révision	11
9.1 Entrée en vigueur.....	11
9.2 Révision	11

RÈGLEMENT D'ACQUISITION DE LA COLLECTION UNIVERSELLE

PRÉAMBULE

Le présent règlement découle de la mise en œuvre de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, RLRQ, c. B-1.2., qui prévoit que Bibliothèque et Archives nationales du Québec (« **BAnQ** ») peut notamment, pour la réalisation de sa mission :

- « rendre disponibles par la consultation ou le prêt les documents des collections qu'elle détient et offrir aux chercheurs des collections spécialisées » (art. 15(1°));
- « acquérir, prêter, emprunter, conserver et restaurer des documents et, sauf s'il s'agit d'archives, les aliéner, les louer et les échanger » (art. 16(1°)); et
- « solliciter et recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions, pourvu que les conditions qui peuvent y être rattachées soient compatibles avec la réalisation de ses missions » (art. 16(4°)).

Le présent règlement s'inscrit dans la mission de diffusion de BAnQ, tout particulièrement dans son engagement à offrir un accès démocratique au patrimoine documentaire constitué par ses collections, à la culture et au savoir et à agir, à cet égard, comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, contribuant ainsi à l'épanouissement des citoyens.

1. DÉFINITIONS

À moins de mention contraire ou que le contexte n'indique un sens différent, les définitions de l'article 1 de la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1) s'appliquent au présent règlement.

De plus, dans le cadre de l'application du présent règlement, on entend par :

- a) « **ACQUISITION** » : l'acte d'accroître et de renouveler la collection de ressources documentaires;
- b) « **COLLECTION** » OU « **FONDS DOCUMENTAIRE** » : un ensemble de documents de même nature ou de nature variée, conservé en un lieu précis physique ou virtuel et présentant une similitude de caractères ou de fonctions (contenu, support, type d'utilisation, etc.);
- c) « **COLLECTION UNIVERSELLE** » : l'ensemble des ressources documentaires publiées, de toutes natures et sur tous les supports, sélectionné pour répondre aux besoins en matière d'information, d'alphabétisation, d'éducation et de culture des usagers. Cette collection est rendue disponible dans le cadre de la prestation de services de la Grande Bibliothèque, du portail de BAnQ et des centres de BAnQ en région;
- d) « **FOURNISSEUR** » : toute personne morale ou physique susceptible de fournir des ressources documentaires à BAnQ, notamment les librairies agréées;
- e) « **LIBRAIRIE AGRÉÉE** » : une librairie titulaire d'un agrément délivré en vertu de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, RLRQ, c. D-8.1;
- f) « **RESSOURCES DOCUMENTAIRES** » : tout document publié, y compris les ressources numériques, sélectionné pour la Collection universelle.

2. OBJECTIFS

Le présent règlement vise à :

- a) établir les lignes directrices régissant l'acquisition de ressources documentaires;
- b) guider le personnel de BAnQ et définir ses responsabilités en matière de sélection et d'acquisition de ressources documentaires;
- c) spécifier les modes d'approvisionnement;
- d) établir les modalités de sélection des fournisseurs;
- e) établir les modalités de répartition des enveloppes budgétaires.

3. CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des activités d'acquisition de ressources documentaires visées par la Politique de développement de la Collection universelle.

4. CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique du présent règlement est notamment composé de :

- a) la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, RLRQ, c. B-1.2;
- b) la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, RLRQ, c. D-8.1 (ci-après « **Loi sur le développement** »);
- c) le *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées*, RLRQ, c. D-8.1, r. 1;
- d) la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1;
- e) le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1, r. 2.

Ce cadre juridique est complété par les éléments suivants du corpus réglementaire de BAnQ :

- a) la Politique de développement de la Collection universelle;
- b) la Politique de développement des collections patrimoniales;
- c) la Politique de conservation des collections patrimoniales;
- d) la Procédure de répartition des achats de livres auprès des librairies agréées de toutes les régions du Québec;
- e) la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1).

5. PRINCIPES DIRECTEURS

5.1 Acquisition de livres imprimés, de brochures et d'imprimés musicaux

L'acquisition de livres imprimés, de brochures et d'imprimés musicaux (ci-après « **Livres** ») doit s'effectuer conformément à la Loi sur le développement et à ses règlements d'application auxquels est assujettie BAnQ.

5.2 Acquisition de ressources documentaires autres que des Livres, y compris les ressources numériques

L'acquisition de ressources documentaires autres que des Livres, y compris l'acquisition de ressources numériques, s'effectue par le recours à des fournisseurs externes et selon les exigences de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, plus particulièrement du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*.

Dans le cas des livres numériques, l'acquisition se fait dans le respect de l'essence de la Loi sur le développement lorsque les livres numériques sont offerts en ligne par l'entremise d'une librairie agréée.

5.3 Efficacité

Les processus d'acquisition de ressources documentaires mis en place par BAnQ doivent tenir compte de ses besoins en termes d'efficacité.

5.4 Responsabilité du personnel

L'acquisition de ressources documentaires par BAnQ mise sur la responsabilisation de son personnel à tous les niveaux.

5.5 Gestion des budgets et relations avec les fournisseurs

BAnQ met en place des mécanismes d'information et de contrôle nécessaires à la saine gestion de ses budgets et au maintien de relations harmonieuses avec ses fournisseurs.

5.6 Activités d'acquisition confiées à un tiers

Exceptionnellement, le directeur de la Collection universelle peut choisir de confier des activités d'acquisition de certains segments de la Collection universelle à un tiers.

Tout tiers à qui sont confiées des responsabilités d'acquisition est tenu de respecter le présent règlement.

Le contrat conclu avec ce tiers doit préciser les orientations, les critères de sélection, les procédures et les sommes allouées pour les activités d'acquisition qui lui sont confiées.

6. PROCESSUS D'ACQUISITION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

6.1 Sélection des ressources documentaires

BAnQ met en place des mécanismes d'échange et de consultation internes permettant aux bibliothécaires-sélectionneurs des services aux usagers et à la Direction de la Collection universelle de s'assurer que l'ensemble des ressources documentaires de BAnQ répond aux besoins des usagers.

L'attribution des responsabilités de sélection et la composition des comités sont soumis pour approbation au directeur général de la Grande Bibliothèque par les directeurs qui assument des responsabilités en lien avec les services aux usagers et le directeur de la Collection universelle.

Les bibliothécaires de la Direction de la Collection universelle coordonnent l'ensemble des activités de sélection, notamment celles confiées à des comités, avec la participation des bibliothécaires des services aux usagers.

6.1.1 Sélection par des individus

La sélection des ressources documentaires et l'évaluation des collections sont effectuées par les bibliothécaires des services aux usagers, sous la supervision de leurs chefs de service.

En certaines circonstances, des responsabilités similaires peuvent être confiées aux bibliothécaires de la Direction de la Collection universelle.

6.1.2 Sélection en comité

La sélection des ressources documentaires suivantes est effectuée par un comité composé à cette fin :

- les ressources documentaires dont la responsabilité est partagée par deux ou plusieurs secteurs de BAnQ, telles que les ressources de référence, les périodiques et les ressources numériques;
- les documents qui peuvent porter à controverse et les documents rares.

6.1.3 Sélection de fonds spéciaux en comité consultatif

Un fonds spécial est un ensemble de ressources documentaires homogène et d'un intérêt historique ou intellectuel certain dont BAnQ peut faire l'acquisition par voie de don, legs ou vente. La sélection des ressources documentaires constituant un fonds spécial est effectuée par un comité consultatif constitué à cette fin.

Ce comité consultatif évalue la pertinence et la valeur de l'offre, puis formule une recommandation au directeur général de la Grande Bibliothèque. Sur la base de cette recommandation, le directeur général de la Grande Bibliothèque détermine ensuite s'il est opportun de procéder à l'acquisition envisagée.

6.1.4 Sélection par des tiers à contrat

Exceptionnellement, le directeur de la Collection universelle peut choisir de confier des activités de sélection de certains segments de la Collection universelle à un tiers (par exemple, des documents dans une langue pour laquelle BAnQ n'a pas de ressource interne appropriée).

Tout tiers à qui sont confiées des responsabilités de sélection est tenu de respecter :

- la Politique de développement de la Collection universelle et les profils de développement de collections;
- les répartitions et les paramètres de sélection;
- les objectifs de sélection;
- les budgets d'acquisition alloués aux diverses ressources documentaires;
- tout autre paramètre qui lui est soumis.

6.2 Modes d'approvisionnement

Les principaux modes d'approvisionnement en ressources documentaires de BAnQ sont :

- les achats;
- les abonnements et commandes permanentes;
- les dons et legs;
- les fonds spéciaux mis en vente.

6.3 Règles particulières applicables à l'acquisition de Livres

Afin d'offrir aux usagers un service de qualité, rapide et efficace, BAnQ s'associe à une gamme de librairies agréées pour l'acquisition de Livres.

6.3.1 Confection de la liste des librairies agréées avec lesquelles BAnQ fait affaire et inscription

BAnQ constitue une liste des librairies agréées avec lesquelles elle fait affaire (ci-après la « **Liste** ») à laquelle les librairies agréées admissibles ont été invitées à s'inscrire en se conformant aux exigences décrites dans la Procédure de répartition des achats de livres auprès des librairies agréées de toutes les régions du Québec.

6.3.2 Évaluation des services rendus

a) Critères d'évaluation

BAnQ évalue périodiquement les services rendus par les librairies agréées inscrites sur la Liste. Cette évaluation porte notamment sur :

- la conformité du service rendu avec les mandats spécifiques d’approvisionnement confiés à une librairie agréée;
- les délais de livraison des documents ou de transmission de l’information;
- la quantité d’avis de réclamations émis en raison des retards de livraison;
- le taux de réponses positives aux commandes expédiées par BAnQ;
- le taux d’erreurs dans les titres livrés (inexactitude des commandes), sur les factures, dans l’identification des envois, etc.;
- le respect des coûts des Livres en regard de la Loi sur le développement;
- la célérité et la courtoisie du personnel.

b) Évaluation insatisfaisante et désinscription

Lorsque BAnQ évalue négativement une librairie agréée à cause des services rendus, la Direction de la Collection universelle lui transmet un avis l’informant de cette évaluation de même que des motifs y ayant mené. La librairie agréée bénéficie alors d’une période d’ajustement raisonnable pour rectifier la situation.

Si la librairie agréée ne réussit pas à répondre aux exigences dans le délai fixé, la Direction de la Collection universelle lui transmet un avis écrit indiquant que BAnQ ne fera plus appel à ses services.

Une librairie agréée ainsi désinscrite de la Liste peut par la suite soumettre une demande de réinscription. BAnQ peut refuser cette demande si elle a des motifs raisonnables de le faire.

6.3.3 Répartition des enveloppes budgétaires entre les librairies agréées

- a) La répartition des enveloppes budgétaires entre les librairies agréées est faite selon le Plan d’acquisition annuel de la Collection universelle et est :
- proposée annuellement par le directeur de la Collection universelle;
 - approuvée par le directeur général de la Grande Bibliothèque, qui en informe le président-directeur général de BAnQ.
- b) BAnQ peut confier aux librairies agréées des responsabilités précises de repérage et d’approvisionnement (par exemple, l’envoi d’office des documents publiés par une maison d’édition donnée). Les critères de répartition sont en lien avec des services précis pour lesquels la librairie agréée se sera inscrite.
- c) Lorsque cela est approprié, la répartition des enveloppes entre les librairies agréées tient compte des critères suivants :
- la spécialisation des librairies agréées;

- l'ampleur du budget de BAnQ et sa répartition dans les différentes catégories d'acquisition.
- d) BAnQ n'est pas tenue de faire affaire chaque année avec toutes les librairies agréées inscrites sur la Liste.
- e) BAnQ peut s'approvisionner en dehors du circuit des librairies agréées lorsqu'il s'agit d'un cas d'exception prévu par la Loi sur le développement.

7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

7.1 Directeur général de la Grande Bibliothèque

Le directeur général de la Grande Bibliothèque a la responsabilité de :

- Appuyer le directeur de la Collection universelle dans sa responsabilité d'assurer le respect et la mise en application du présent règlement;
- Approuver l'attribution des responsabilités de sélection et la composition des comités de sélection des ressources documentaires;
- Approuver toute proposition de répartition des enveloppes budgétaires entre les librairies agréées inscrites sur la Liste qui lui est soumise par le directeur de la Collection universelle et informer le président-directeur général de cette approbation.

7.2 Directeur de la Collection universelle

Le directeur de la Collection universelle a la responsabilité de :

- Assurer le respect et la mise en application du présent règlement;
- Prévoir les éléments requis par le présent règlement dans tout contrat conclu avec un tiers;
- Soumettre, pour approbation par le directeur général de la Grande Bibliothèque, l'attribution des responsabilités de sélection et la composition des comités de sélection des ressources documentaires dont il a la charge;
- Superviser la participation des bibliothécaires relevant de sa responsabilité aux activités de sélection des ressources documentaires;
- Veiller à la confection et à la mise à jour de la Liste ainsi qu'à l'évaluation des librairies agréées qui y sont inscrites;
- Annuellement, préparer et soumettre au directeur général de la Grande Bibliothèque une proposition de répartition des enveloppes budgétaires entre les librairies agréées inscrites sur la Liste.

7.3 Autres directeurs assumant des responsabilités en lien avec les services aux usagers

Chacun des directeurs assumant des responsabilités en lien avec les services aux usagers a la responsabilité de :

- Soumettre, pour approbation par le directeur général de la Grande Bibliothèque, l'attribution des responsabilités de sélection et la composition des comités de sélection des ressources documentaires dont il a la charge.

7.4 Chef du Service des acquisitions et du traitement documentaire

Le chef du Service des acquisitions et du traitement documentaire a la responsabilité de :

- Coordonner les activités d'acquisition dans le respect du présent règlement.

7.5 Chefs de service des services aux usagers

Chacun des chefs de service des services aux usagers a la responsabilité de :

- Superviser la participation des bibliothécaires relevant de sa responsabilité aux activités de sélection des ressources documentaires.

7.6 Bibliothécaires de la Direction de la Collection universelle

Chacun des bibliothécaires de la Direction de la Collection universelle a la responsabilité de :

- Lorsque cela lui est demandé, coordonner les activités de sélection ou participer aux activités de sélection.

7.7 Bibliothécaires des services aux usagers

Chacun des bibliothécaires des services aux usagers a la responsabilité de :

- Lorsque cela lui est demandé, participer aux activités de sélection.

8. RESPONSABLE DU RÈGLEMENT

Le directeur de la Collection universelle est responsable de l'application du présent règlement.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION

9.1 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

9.2 Révision

La révision et la mise à jour du présent règlement sont effectuées au besoin, au minimum tous les cinq ans.

PROCÉDURE DE RÉPARTITION DES ACHATS DE LIVRES AUPRÈS DES LIBRAIRIES AGRÉÉES DE TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

1. Objectif

La présente procédure détermine les modalités de répartition des achats de livres effectués par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après appelée BAnQ, dans les librairies agréées de toutes les régions du Québec et ce, dans le respect de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)* et ses règlements et de la *Politique d'acquisition de ressources documentaires de la collection de prêt et de référence de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

Elle s'inscrit dans le cadre de la modification au *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*.

2. Contexte

Adopté en vertu de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)*, le *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* stipule que « l'institution doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois (3) librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région. Cette répartition est fonction de la qualité des services fournis » (article 10). Reflétant la volonté de BAnQ, la récente modification à ce règlement permet à celle-ci de s'approvisionner auprès des librairies situées sur l'ensemble du territoire du Québec.

La résolution adoptée par le conseil d'administration de la Grande bibliothèque du Québec en juin 2001 recommandant cet amendement au règlement posait également le « principe d'une répartition équitable à déterminer entre les librairies agréées de la région 06 et celles des autres régions et en tenant compte du mandat de proximité ainsi que du mandat national de la Bibliothèque ».

3. Inscription des librairies agréées

Il est prévu à la *Politique d'acquisition de ressources documentaires de la collection de prêt et de référence de Bibliothèque et Archives nationales du Québec* que :

« Pour pouvoir être inscrite au fichier des fournisseurs de BAnQ, une librairie agréée doit :

- être titulaire d'un agrément délivré en vertu de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1, article 3)*
- respecter le règlement régissant l'agrément des librairies (L.R.Q., c. D-8.1, a. 3, 15, 17, 20 et 38) ;

- répondre aux exigences de BAnQ: services, facturation, emballage, livraison, etc., le règlement stipulant que le transport est inclus dans le prix ;
- disposer d'un service aux collectivités ou d'un répondant dans ses rapports avec BAnQ;
- disposer d'un personnel expérimenté ;
- démontrer le maintien de relations constantes avec les principaux diffuseurs et distributeurs ;
- démontrer une volonté de souplesse et de collaboration avec le personnel de BAnQ.

Elle doit de plus indiquer les services qu'elle offre à BAnQ. Une librairie n'est pas tenue d'offrir toute la gamme des services dont BAnQ a besoin : seul le service de commande est exigé de tous par BAnQ.

BAnQ n'est pas tenue de faire affaire chaque année avec tous les fournisseurs inscrits au fichier des fournisseurs de BAnQ. ».

La *Politique* stipule que BAnQ évalue périodiquement les services rendus par ses fournisseurs de ressources documentaires. Les critères et exigences d'évaluation de BAnQ sont les mêmes pour toutes les librairies agréées.

4. Procédure visant l'inscription des librairies agréées

En vue de ses acquisitions dans les librairies agréées de l'ensemble du Québec, BAnQ procède pour l'inscription des librairies de l'ensemble des régions du Québec de la manière retenue par l'ex-GBQ à l'automne 2001 pour la région de Montréal, c'est-à-dire en lançant une invitation à toutes les librairies agréées du Québec à s'inscrire comme fournisseur auprès de BAnQ.

Cette démarche générera vraisemblablement un nombre important de fournisseurs de livres pour BAnQ. Les budgets pré-ouverture d'achat de livres de BAnQ permettent d'envisager un tel nombre de fournisseurs, tout en assurant des enveloppes budgétaires raisonnables, à la fois pour BAnQ et pour les libraires.

Cependant, pour les acquisitions annuelles (post-ouverture), l'ampleur du budget prévu pourrait amener BAnQ à limiter le nombre de fournisseurs au cours d'une année en établissant une enveloppe annuelle minimale raisonnable ainsi qu'un système de rotation des approvisionnements parmi les fournisseurs inscrits au Fichier des fournisseurs de ressources documentaires de BAnQ. Un fournisseur ne serait donc pas assuré de se voir attribuer une enveloppe à toutes les années.

5. Modalités d'inscription spécifiques aux librairies générales

Les librairies générales appartenant à une même personne morale s'inscrivent une seule fois pour tout le Québec et ce, dans la région où est situé le service aux collectivités le plus apte à répondre aux besoins de BAnQ.

Toutefois, lorsque dans une région il y a moins de trois librairies agréées autonomes (ne faisant pas partie d'une chaîne associée à une personne morale de cette région ou d'une autre région), BAnQ considère admissible une librairie de chacune des chaînes présentes dans cette région.

Dans le cadre de la présente procédure et pour les seules fins d'application de la procédure, les librairies qui détiennent le seul agrément « anglais » sont présumées constituer des librairies dites spécialisées et les règles applicables aux librairies spécialisées leur sont également applicables.

6. Modalités d'inscription spécifiques aux librairies spécialisées

Les librairies agréées spécialisées appartenant à une même personne morale s'inscrivent une seule fois pour tout le Québec et ce, dans la région où est situé le service aux collectivités le plus apte à répondre aux besoins de BAnQ.

Une librairie agréée spécialisée appartenant à une personne morale qui possède également une ou des librairies agréées générales ou encore une ou des librairies agréées pour des spécialités différentes peut s'inscrire comme fournisseur spécialisé au fichier des fournisseurs de BAnQ.

Dans le cadre de la présente procédure, et pour les seules fins d'application de la procédure, les librairies qui détiennent le seul agrément « anglais » sont présumées constituer des librairies dites spécialisées et les règles applicables aux librairies spécialisées leur sont également applicables.

7. Répartition des commandes entre les librairies agréées

Conformément à la résolution du conseil d'administration de l'ex-GBQ, la Bibliothèque doit déterminer une « répartition équitable... entre les librairies agréées de la région 06 et celles des autres régions et en tenant compte du mandat de proximité ainsi que du mandat national de la Bibliothèque ».

Au chapitre de la répartition des commandes entre les librairies agréées, la *Politique d'acquisition de ressources documentaires de la collection de prêt et de référence de Bibliothèque et Archives nationales du Québec* stipule que :

« La Bibliothèque désire faire appel au plus grand nombre de librairies agréées possible, de manière raisonnable, en évitant un morcellement excessif des budgets, insatisfaisant pour les fournisseurs et pour BAnQ.

Les enveloppes budgétaires sont attribuées à des librairies agréées inscrites au fichier des fournisseurs de BAnQ. Toutefois, une commande spécifique peut être dirigée au besoin vers un fournisseur sans qu'une enveloppe prédéterminée lui ait été attribuée.

La Bibliothèque privilégie une répartition de l'approvisionnement qui évite dans la mesure du possible les recoupements. BAnQ entend confier aux librairies agréées des responsabilités précises de transmission d'information, de repérage et d'approvisionnement (par exemple, l'envoi d'office des documents publiés par une maison d'édition donnée). Les critères de ventilation sont en lien avec des services précis pour lesquels la librairie agréée se sera inscrite.

Lorsqu'ils sont appropriés, les critères suivants s'appliquent pour la répartition des enveloppes entre les librairies agréées :

- les types de services offerts par les librairies et leur adéquation avec les besoins de BAnQ;
- la capacité à précéder la demande des usagers;
- la spécialisation des fournisseurs;

- l'exclusivité du fournisseur;
- la capacité des fournisseurs à gérer un certain volume de transactions;
- la capacité à transiger électroniquement avec BAnQ;
- le nombre de fournisseurs dans un domaine spécifique;
- du personnel expérimenté dans un domaine spécifique;
- une habileté de repérage démontrée;
- un système de transport efficace et continu ;
- l'ampleur du budget de BAnQ et sa répartition dans les différentes catégories d'acquisition;
- l'évaluation des services rendus à BAnQ par le fournisseur. ».

Au-delà de ces critères de répartition des enveloppes entre les librairies agréées et afin de répartir équitablement les commandes entre les librairies des différentes régions, BAnQ arrête ce qui suit :

- les librairies agréées situées ailleurs que dans la région 06 reçoivent environ 50 % du budget d'achat de livres de BAnQ qui sera réparti entre les librairies agréées et ce, au prorata de la population de chacune des régions.
- les librairies agréées de la région de Montréal (06) reçoivent environ 50 % du budget qui sera réparti entre les librairies agréées, incluant les achats effectués auprès des librairies agréées spécialisées. Bien que la population de la région 06 représente 25 % de la population du Québec, cette part tient compte du mandat de proximité de BAnQ et de la forte concentration des librairies spécialisées dans la région de Montréal.
- un minimum pourrait être alloué à une région, indépendamment du montant calculé sur la base du prorata de la population, ce minimum étant déterminé, si requis, lorsque le budget annuel récurrent sera connu ;
- un seuil minimum pourrait être fixé aux enveloppes budgétaires annuelles allouées aux librairies agréées dans l'esprit de la *Politique d'acquisition des ressources documentaires de Bibliothèque et Archives nationales du Québec : collection de prêt et de référence*, ce minimum étant déterminé, si requis, lorsque le budget annuel récurrent sera connu ;
- Lorsque c'est possible, les sommes allouées à une région sont réparties entre au moins trois librairies agréées de cette région.

8. Entrée en vigueur

La présente procédure entre en vigueur à la date d'approbation par le conseil d'administration.

Le 31 janvier 2006